

Visite des chantiers

Annonce et autorisation

Les visites doivent être annoncées auprès de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne au moyen du formulaire. Elles doivent être autorisées par le maître d'ouvrage, par la direction locale du chantier d'UBOT, ou par ATUBO. Les visites du tunnel doivent être avalisées par le maître d'ouvrage. (UBOT est l'abréviation allemande signifiant tunnel Est du contournement de Bienne, ATUBO celle du consortium s'occupant de ce tunnel).

Grandeur des groupes

Visites guidées: grandeur des groupes limitée

Visites du tunnel: 5 personnes max.

Visite des autres chantiers: 15 personnes max. (ou groupe divisé en plusieurs groupes)

Réunions d'information: 60 personnes max.

Contraintes

Exposition: ouverte à toute personne (pas de limite d'âge), accessible en chaise roulante.

Enfants et écoliers: les enfants peuvent participer à une visite de chantier dès l'âge scolaire s'ils sont accompagnés par un adulte. Des visites sont organisées pour les classes dans la mesure où suffisamment d'enseignants les encadrent. Ces derniers sont responsables de la discipline des élèves.

Tunnel: pas possible de le visiter pour les enfants de moins de 12 ans.

Chantiers et tunnel: toute visite de ces secteurs nécessite de bons souliers ainsi que de l'assurance au niveau de la marche sur les terrains accidentés.

Equipement

L'équipement suivant est mis à disposition: casque, bottes, gilet réfléchissant ou veste. Pour les visites du tunnel, un nombre limité de lampes de poche sont à disposition.

Programme et guide

Pendant la visite, c'est le guide qui est responsable de la visite. Ses directives doivent être suivies. A noter que le programme doit être adapté à l'état d'avancement du chantier et qu'il ne peut donc pas être garanti. Les changements de programme sont donc expressément réservés.

Assurances

Les visiteurs sont assurés en complément des prestations découlant de la LAA ou de celles de la caisse maladie. Cette couverture d'assurance se limite au secteur des chantiers et de l'exposition. Dans le secteur des chantiers, seules sont assurées les personnes officiellement annoncées pour une visite. Les accidents doivent être annoncés immédiatement au guide.

Coût

En général, les visites des chantiers ne sont pas facturées.

Information aux visiteurs

La personne responsable du groupe est chargée d'informer tous les membres du groupe des points ci-dessus. C'est pourquoi le présent document doit être signé et retourné avec le formulaire d'annonce de visite. S'agissant des visites du tunnel, chaque visiteur s'inscrit sur la liste juste avant la visite et la signe pour attester du fait qu'il connaît les règles de comportement à respecter pendant la visite.

Lieu et date

Signature de la personne responsable du groupe

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Chemin du Long-Champ 105, 2504 Bienne

Annnonce de visite de chantier

A compléter et à retourner à l'adresse susmentionnée.

| | |
|--|------------------------|
| Nom du groupe | Nombre de participants |
| Dates souhaitées (veuillez indiquer 2-3 dates s.v.p.) | Heure |
| Nous arriverons en <input type="checkbox"/> trains/bus <input type="checkbox"/> car <input type="checkbox"/> voiture | |

Programme souhaité:

Information dans le pavillon Visite de chantier Apéro dans le pavillon
(à la charge des visiteurs)

Notre groupe s'intéresse en particulier au thème suivant

Nous avons déjà pris contact avec un responsable du chantier (veuillez indiquer son nom)

Adresse de contact du groupe:

| | | |
|------------|--|----------|
| Nom | Prénom | |
| Entreprise | Langue <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> français | |
| Adresse | | |
| Téléphone | Fax | Courriel |

Le mémento sur les visites de chantier a été remis au requérant, qui en a pris connaissance. La visite et les dates proposées ne seront approuvées que lorsque la demande sera munie de toutes les signatures. Un programme confirmant votre inscription vous sera remis ensuite.

| | |
|------|-----------------------|
| Date | Responsable du groupe |
|------|-----------------------|

A compléter et à nous retourner par courrier, fax ou courriel (scanné):

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Käthi Fischer, chemin du Long-Champ 105, 2504 Bienne
Téléphone 032 344 60 30, fax 032 344 60 39, kaethi.fischer@bve.be.ch

Approbation (à remplir par l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne)

| | | |
|----------------|-------------------------------|-----------------------|
| OPC/date, visa | Dir. loc. chantier/date, visa | Entreprise/date, visa |
| | | |